

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 juin 2016**  
~~~~~

**PRODUITS IRRÉCOUVRABLES DES ANNÉES 2013-2015 DU BUDGET PRINCIPAL
ADMISSION EN NON VALEUR.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 juin 2016 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Michel SAINTPIERRE, M. René GOMEZ, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Michèle LAGACHERIE, Monsieur Christian VILOING, Madame Viviane RUIZ, Monsieur Christophe GAUX, Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, M. José MARTINEZ, M. Philippe MACHETEL, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -M. Daniel JAUDON suppléant de M. Jacky GALABRUN, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations :

M. Georges PIERRUGUES à M. Michel SAINTPIERRE, Mme Agnès CONSTANT à Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Mme Nicole MORERÉ à M. Louis VILLARET, Monsieur Patrick LAMBOLEZ à M. Claude CARCELLER, M. Bernard GOUZIN à M. Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Olivier SERVEL à Monsieur Jean-François SOTO

Excusés :

M. Gérard CABELLO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Madame Lucie TENA, Madame Béatrice WILLOQUAUX

Absents :

M. Maurice DEJEAN, Monsieur Alexis PESCHER, Madame Chantal COMBACAL

Quorum : 25	Présents : 35	Votants : 41	Pour 41 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Considérant l'état ci-annexé des titres irrecouvrables du budget principal transmis par Monsieur le Trésorier de Gignac pour lesquels il a été demandé une admission en non valeur :

Considérant que ces sommes n'ont pas pu être recouvrées malgré les procédures employées et qu'il convient de les admettre en non valeur afin de régulariser la comptabilité de la communauté de communes,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'admettre en non valeur la liste des titres de recettes mentionnés en annexe concernant le budget principal et dont le montant s'élève à 1 001,13€,
- d'autoriser Monsieur le Président à émettre le mandat correspondant sur l'article 6541 du chapitre 65 « Charges de gestion courante » au titre du budget de l'exercice 2016.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 1315 le 21/06/16
Publication le 21/06/2016
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20160620-lmc184941-DE-1-1
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



ANNEE	TITRE	TIERS	MONTANT	SERVICE	MOTIF DU TITRE	MOTIF DE L'ADMISSION EN NON VALEUR
2010	225		0,01 €	LP	Ouvrages non rendus	Ecart sur annulation créance réalisée
2013	662		80,30 €	LP	Ouvrages non rendus	Poursuite sans effet
2013	685		100,00 €	EMI	Droits d'inscription	Poursuite sans effet
2014	22		82,00 €	LP	Ouvrages non rendus	Poursuite sans effet
2014	407		70,00 €	DE	Location stand foire expo 2014	Poursuite sans effet
2014	490		64,40 €	LP	Ouvrages non rendus	Poursuite sans effet
2014	664		102,95 €	LP	Ouvrages non rendus	Poursuite sans effet
2015	16		6,46 €	BER	Frais inscription crèche 2014	Poursuite sans effet
2015	17		34,01 €	BER	Frais inscription crèche 2014	Poursuite sans effet
2015	524		461,00 €	DE	Location stand foire expo 2015	Liquidation judiciaire
TOTAL			1 001,13 €			